



REVV : Roulons En Ville à Vélo

Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette

Association socioculturelle loi 1901

www.fubicy.org/valence

1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65

valence.revv@fubicy.org



Valence, le 2 juin 2015

A :

Monsieur Michel Brunet Président de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais

CCHT 3 rue des Condamines 07 300 Mauves Tél. 04 75 07 84 31

Objet : Vandalisme sur la ViaRhôna

Monsieur le Président

Ce courrier fait suite à notre entretien avec MM. Osternaud et Viougeas du CCHT courant mars. Notre association qui représente l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes pour la Région Rhône-Alpes, s'est impliquée dès l'origine dans le grand itinéraire de Véloroute nationale : la ViaRhôna.

C'est à ce titre que nous intervenons, à la demande de nombreux piétons et cyclistes affligés de constater sur votre CC la destruction de barrières anti-intrusions et la pose de panneaux « Partageons la route » qui ouvrent la voie verte à la circulation motorisée ! Nous en avons fait un exposé rapide dans le dernier REVVeries, le bulletin de notre association que nous joignons à ce courrier (p 9). Comme vous le savez les Véloroutes comportent soit des voies vertes, soit des tronçons de routes communales peu circulées, sans autre alternative, ce qui exclut la notion de route « partagée ». Ce panneau ambigu, non prévu au code de la route, n'est pas clairement explicite (qui doit partager quoi ?). Il entretient la confusion en contradiction avec les autres panneaux présents sur la ViaRhôna, comme vous pouvez le constater sur la photo jointe à l'article : « vous entrez sur une voie verte », « la voie verte est un aménagement ouverte à toutes les circulations non motorisées » et... « partageons la route » !

Cette situation occasionne des frictions avec les automobilistes et met en péril la sécurité des usagers, des familles avec des jeunes enfants et des touristes, ce qui n'est pas acceptable. Elle est d'autant plus incompréhensible que les voies vertes sont largement plébiscitées par le public local et par les touristes qui apprécient de pouvoir se déplacer au plus près de la nature et en sécurité à l'abri de la circulation motorisée.

On peut noter également que si la destruction des barrières signe un acte de vandalisme, la pose des panneaux « Partageons la route » relève d'une décision officiel... La concordance de ces événements contrevient à la vocation et à la définition des voies vertes pour y autoriser de fait la circulation motorisée. En conséquence nous vous demandons de rétablir le fonctionnement normal des voies vertes interdites à la circulation motorisée conformément aux textes.

Par ailleurs nous profitons de ce courrier pour vous rappeler notre intérêt pour d'autres projets évoqués avec MM. Osternaud et Viougeas concernant la ViaRhôna et ses prolongements cyclables :

- La traversée de Tournon (en cours de réalisation).
- La liaison Tain-Tournon (sur la passerelle Tain-Tournon la barrière anti-intrusion est dissuasive pour les cyclistes !).
- La liaison au sud avec la « voie bleue » de la CC Rhône Crussol.
- La Liaison Tain-Romans par Mercurool.

- Le projet de la CCHT de voie verte de Tain à Gervans et St Vallier.
- La liaison rive droite – rive gauche de Glun à la Roche de Glun avec le passage en encorbellement sur le vieux Rhône, et le passage sur le pont du canal du Rhône (chaussée à voie centrale banalisée).

De fait de nombreux aménagements sont perfectibles, par exemple au niveau de la déviation de Chanos-Curson, ce qui souligne la nécessité de former les techniciens aux aménagements cyclables. Cependant ces nombreux projets témoignent d'un nouveau dynamisme pour la pratique des modes de déplacements « actifs » et pour la réalisation à terme d'un réseau de voies piétonnes et/ou cyclables cohérent. Nous serions heureux d'y apporter notre contribution comme nous avons eu l'occasions de le faire précédemment (aménagement des berges de Tain l'Hermitage, etc.).

Nous espérons Monsieur le Président que vous saurez donner des suites positives à ce courrier pour la plus grande satisfaction des amateurs de voies vertes, et nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et discuter des modalités d'un retour à la normale sur la ViaRhôna.

Très cordialement

Nicolas Martin,
Président de REVV

Objet : l'entretien sur la ViaRhôna

Monsieur le Président

Le courrier fait suite à notre échange avec M. Dominique Bouchard, président de l'Association Française de Voies Vertes pour la Région Rhône-Alpes, et est imprimé sur grand papier de 210x297 mm.

ant

C'est à ce titre que nous intervenons à la demande de nombreux bénévoles et cyclistes engagés de la région Rhône-Alpes. Nous sommes convaincus que la destruction de la barrière anti-inondation et la pose de panneaux « l'entretien sur la voie verte » qui permet la circulation motorisée, nous avons fait un exposé topographique de la situation de la barrière anti-inondation sur la ViaRhôna.

Comme vous le savez les Voies Vertes comportent soit des voies vertes, soit des chemins de randonnée non motorisés sans aucune restriction, ce qui exclut la notion de « passage à l'échelle ». Il convient de constater que la situation de la barrière anti-inondation sur la ViaRhôna est une situation qui ne permet pas la circulation motorisée. La situation de la barrière anti-inondation sur la ViaRhôna est une situation qui ne permet pas la circulation motorisée.

Cette situation correspond à une situation de « passage à l'échelle » et non à une situation de « passage à l'échelle ». Cette situation correspond à une situation de « passage à l'échelle » et non à une situation de « passage à l'échelle ».

On peut noter également que si la destruction de la barrière anti-inondation sur la ViaRhôna est une situation qui ne permet pas la circulation motorisée, la destruction de la barrière anti-inondation sur la ViaRhôna est une situation qui ne permet pas la circulation motorisée.

Par ailleurs nous prions de ce courrier pour vous rappeler votre intérêt pour les voies vertes.

• La traversée de Tournan (en cours de réalisation)

• La liaison Tain-Tournan (sur la passerelle Tain-Tournan la barrière anti-inondation est dissuasive pour les cyclistes)

Copie : M. Hervé Saulignac Président du Conseil départemental de l'Ardèche

• La liaison Tain-Rhône sur le canal

